



LA SITUATION DES ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS EN FRANCE



© Laurence Geai/UNICEF France – Calais, France, 2016



1 QU'EST-CE QU'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ ?

On désigne par le terme « **mineur non accompagné*** » un enfant âgé de moins de 18 ans qui a été séparé de ses deux parents et des membres de sa famille, et qui n'est pas été pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité.

Les mineurs non accompagnés sont des enfants et des adolescents qui sont seuls sur le territoire français, privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille. Fin 2014, ils étaient entre 8 000 et 10 000 en France. Leur situation est très préoccupante car ils sont en **insécurité** et sont parmi les plus **vulnérables**.

Depuis janvier 2015, environ 1,2 million de personnes ont tenté de traverser la Méditerranée dans l'espoir d'atteindre l'Europe et de fuir leur pays en guerre.

Ce déplacement de **réfugiés** et de **migrants** est l'un des plus importants dans l'histoire du continent européen. Ce qui est frappant est le nombre de plus en plus important d'enfants qui arrivent sur les côtes européennes. En juin 2016, plus de 60 % des personnes qui arrivaient étaient des femmes et des enfants.

Cette crise est donc une crise qui touche les enfants. Un enfant migrant ou réfugié est avant tout un enfant en danger. Face à l'ampleur de cette situation, l'UNICEF France a mené une étude pour mieux les connaître et alerter les responsables politiques sur leur situation très inquiétante. Cette enquête se concentre sur la situation des enfants non accompagnés dans le Nord de la France.



2

QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ?

La Convention internationale des droits de l'enfant affirme que chaque enfant a le droit de grandir dans un environnement qui le protège. Il a le droit d'être protégé de la maltraitance et de l'**exploitation**, il a le droit de ne pas travailler, de ne pas faire la guerre, ni de la subir, d'avoir un refuge, d'être secouru, d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.

L'article 20 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) précise :

« Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'État. »

3

QUELLE EST LA SITUATION DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS DANS LE NORD DE LA FRANCE ?

Les mineurs non accompagnés qui vivent dans les campements du Nord de la France sont en danger. Ils vivent dans de très mauvaises conditions.

Leur santé physique et psychologique est mise en danger par ces conditions de vie extrêmement difficiles. Ils souffrent du froid et de la fatigue. Certains ne mangent qu'un repas par jour. Les conditions d'hygiène sont très insuffisantes. De plus, aucun de ces enfants ne va à l'école.

Par ailleurs, les enfants et les jeunes, parce qu'ils sont les plus **vulnérables**, sont parmi les plus exposés aux violences.



4

COMBIEN D'ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS VIVENT DANS LES CAMPEMENTS DU NORD DE LA FRANCE ?

Il n'existe aucun chiffre officiel pour ces enfants, mais ils sont de plus en plus nombreux. Comme ils se déplacent beaucoup, les chiffres évoluent en permanence. Par exemple, durant l'année 2015, l'association France Terre d'Asile a accueilli dans l'un de ses centres d'**hébergement** de la région 1 403 mineurs non accompagnés provenant uniquement du **camp** installé à Calais, dans le Nord de la France. On estime à environ 2 000 leur nombre sur la période juin 2015/juin 2016 dans cette région.

5

COMMENT FONT CES ENFANTS POUR SURVIVRE DANS CE CONTEXTE ?

Le voyage que ces enfants ont effectué pour arriver en France a le plus souvent été très dangereux. La plupart ont vécu des expériences traumatisantes pendant leur exil.

Pour obtenir une protection ou gagner un peu d'argent, les enfants des campements de réfugiés sont amenés à faire la corvée d'eau, revendre la nourriture qu'ils ont reçue ou des objets de première nécessité, faire la queue à la douche à la place des adultes, faire le ménage du container où ils sont hébergés... Les mineurs non accompagnés qui n'ont plus d'argent sont forcés de travailler, de commettre des vols ou de se prostituer. Ils sont **exploités** et sont victimes d'abus.

6

D'OÙ VIENNENT CES ENFANTS ?

Les mineurs non accompagnés interrogés pendant l'enquête de l'UNICEF France sont principalement originaires d'Afghanistan, mais aussi de Syrie, d'Égypte, des régions kurdes d'Irak et d'Iran, du Soudan, d'Éthiopie, d'Érythrée, du Vietnam, du Koweït, de la Guinée, du Pakistan, du Congo.

Ils ont tous des histoires différentes. Mais ils ont tous décidé de rejoindre l'Europe car il est trop dangereux de rester dans leur pays. Là-bas, ils ne trouveront pas de travail et ne pourront pas y construire leur avenir. La majorité des mineurs rencontrés ont payé des passeurs pour les aider à rejoindre l'Europe et ont dépensé entre 2700 € et 10000 €.



7

QUELS SONT LES PRINCIPAUX DANGERS AUXQUELS SONT CONFRONTÉS CES ENFANTS ?

Ils peuvent être confrontés à plusieurs situations d'exploitation et de **prostitution**. Les violences sexuelles sont une menace continue pour les jeunes filles et les jeunes garçons. Il est également demandé des « services sexuels » aux jeunes contre la promesse d'un passage au Royaume-Uni par exemple. Les jeunes garçons afghans sont particulièrement exposés aux violences sexuelles.

8

QUE FAIT L'UNICEF POUR PROTÉGER CES ENFANTS ?

Qu'ils soient réfugiés ou migrants, demandeurs d'asile ou personnes déplacées, ces enfants sont d'abord et avant tout des enfants, avec les mêmes droits que tous les autres enfants.

La France et ses voisins européens se sont engagés à garantir ces droits, sans distinction, le jour où ils ont ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant.

L'UNICEF intervient à toutes les étapes du **parcours** de ces enfants et de leurs familles :

- Dans leur pays d'origine, grâce à des programmes d'aide humanitaire et de développement, que ce soit en matière de santé, de nutrition, d'accès à l'eau, d'assainissement, d'éducation...
- Dans les pays de transit, notamment grâce aux « Points Bleus ». Il s'agit de lieux aménagés spécialement pour les enfants, où, au milieu du chaos et de la confusion, ils sont en sécurité et peuvent être pris en charge, jouer, redevenir des enfants...
- Dans les pays de passage ou d'hébergement comme la France, pour mieux faire connaître la situation de ces enfants et travailler avec d'autres associations et avec le gouvernement pour réfléchir à des solutions urgentes et leur apporter de l'aide.





POURQUOI L'UNICEF N'AGIT PAS DIRECTEMENT AUPRÈS DES ENFANTS VULNÉRABLES EN FRANCE ?

La mission de l'UNICEF en France ne lui permet pas de développer de programmes directement auprès d'enfants en difficulté sur le territoire français, ni de soutenir financièrement des projets.

Selon son **mandat**, délivré par l'Organisation des Nations Unies, l'action de l'UNICEF France ne peut s'inscrire que dans une action de **plaidoyer**, de défense des droits de l'enfant sur le territoire national.

L'UNICEF France agit aux côtés des Villes et des Départements pour améliorer la situation des enfants les plus fragiles. Il agit également en lien permanent avec les associations sur le terrain pour interpeller les **pouvoirs publics** et obtenir une protection pour les enfants les plus fragiles.



QUELQUES TÉMOIGNAGES À TRAVERS LE MONDE

« On veut des choses simples, juste ne pas vivre comme des chiens, apprendre le français et l'anglais, aller à l'école, être propre et en sécurité. »

Jeune Égyptien de 14 ans, réfugié à Calais, sans parents ni proches.

« Ne rien avoir à faire, c'est le pire. Je n'avais jamais entendu parler de la possibilité d'avoir une protection en France. Si j'avais su, j'aurais été intéressé, mais maintenant c'est trop tard. »

Jeune Syrien de 17 ans, réfugié à Calais, sans parents ni proches.

« L'Angleterre je m'en fous, je veux juste me sentir en sécurité maintenant. Je serais bien resté en France mais je me fais taper, alors je continue. Si je ne suis pas en sécurité en Angleterre, je rentrerai. »

Jeune Égyptien de 13 ans, réfugié à Calais, sans parents ni proches.

Quand on aborde la question des passeurs, il est très mal à l'aise et semble vouloir évacuer rapidement le sujet, en glissant « Ils savent où [nous sommes] à chaque moment, et même dans quel container on dort. »

Jeune Égyptien de 15 ans, réfugié à Calais, sans parents ni proches.

Source : UNICEF





© Laurence Geai/UNICEF France – Calais, France, 2016



VOCABULAIRE

SOURCES

« Ni sains, ni saufs. Enquête sur les enfants non accompagnés dans le Nord de la France ». UNICEF France juin 2016.

UNICEF France 2015 – Chaque enfant compte. Partout, tout le temps. – Rapport alternatif de l'UNICEF France et de ses partenaires dans le cadre de l'audition de la France par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

VOIR AUSSI

Fiche
« Le droit à la protection »

Fiche
« Le droit à l'identité »

Fiche
« Le droit à la santé »

Fiche
« Le droit à l'éducation »

Fiche
« Le droit à l'éducation »

Camp n.m Lieu où, pour des raisons exceptionnelles ou politiques, sont rassemblées et installées (de façon très sommaire) des personnes; l'ensemble des installations et des personnes qui y vivent.

Exploiter v. Se servir de quelqu'un en abusant de son travail, de sa personne et en tirant profit.

Hébergement n.m Logement provisoire pour accueillir abriter une personne ou un groupe.

Insécurité n.f Sentiment de danger

Mandat n.m Acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose en son nom. Verbe : mandater

Migrant n.m Personne quittant son pays d'origine volontairement, dans le but d'améliorer ses conditions de vie.

Mineur non-accompagné (MNA) n.m Enfant âgé de moins de 18 ans qui a été séparé de ses deux parents et d'autres proches membres de sa famille, et qui n'est pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité.

Parcours migratoire ou **migration** n.f Déplacement volontaire d'individus ou de populations d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre, pour des raisons économiques, politiques ou culturelles.

Passeur n.m Personne qui se fait payer pour faire passer clandestinement (secrètement) des personnes ou des marchandises aux frontières ou dans des zones dangereuses.

Plaidoyer (Pour l'UNICEF France) n.m Actions destinées à influencer les décisions visant à améliorer la vie des enfants et à agir en faveur de leurs droits.

Pouvoirs publics n.pl Désigne le gouvernement et l'ensemble des services chargés de l'administration d'un État ou d'une Ville.

Prostitution n.f Acte par lequel une personne accepte un rapport sexuel contre de l'argent.

Réfugié n.m Personne ayant quitté son pays pour fuir la guerre ou toute autre forme de persécution, et qui ne peut ou ne veut pas y retourner et peut le prouver. Un réfugié a le droit à la sécurité dans un autre pays.

Vulnérable adj. Fragile